



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 3 - 2017

COMMUNICATIONS

Nous rappelons aux navigateurs qu'à partir du début de la saison de navigation, les modalités de communication suivantes seront en vigueur aux structures:

AUX ÉCLUSES

L'équipe d'écluse initie les communications avec le navire lorsqu'il arrive à la L/A entrant.

Instructions de positionnement

Le navire acquiescera verbalement au moins aux trois instructions de positionnement suivantes (peu importe si les instructions viennent du personnel de l'écluse ou de la radio du système d'auto positionnement):

- communication initiale (pour position d'amarrage finale);
- instructions de positionnement à 25 m (15 m aux écluses américaines);
- instructions d'amarrage finales (en position).

Aux écluses américaines les navires descendants de taille maximale qui sont tenus de recourir à un treuil pour arriver à la position finale d'amarrage doivent acquiescer aux communications supplémentaires suivantes :

- le message « 15 m avant la ligne de 15 m »;
- le message « en position à la ligne de 15 m »;
- lorsque le navire s'est placé en position à l'aide du treuil, le message «en position».

Instructions amarrage mains libres (AML)

Le protocole de communication suivante sera suivi au cours d'un éclusage lorsque l'équipement AML est utilisé:

- sur la communication initiale, l'éclusier avisera le navire que l'AML sera utilisé
- à la position finale d'amarrage et arrêté, l'éclusier avisera le navire que les unités AML seront attachées et de ne plus utiliser son moteur :
 - o **Une confirmation verbale du navire est requise;**
 - o **Les unités AML seront attachées au navire seulement une fois que la confirmation verbale du navire a été reçue.**
- l'éclusier avisera le navire lorsque les unités AML sont attachées et l'éclusage débutera
- l'éclusier avisera le navire lorsque l'éclusage est complété et les unités AML seront



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System ***Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent***

détachées :

- **Une confirmation verbale du navire est requise;**
- **Les unités AML ne seront pas détachées du navire jusqu'au moment où la confirmation verbale du navire a été reçue.**

- Une fois que les unités AML sont détachées, l'éclusier avisera le navire de sortir de l'écluse

AUX PONTS (éloignés des écluses)

Les modalités suivantes sont d'application aux ponts suivants :

- ponts 7A/7B, SLU, VAL dans la section Montréal-lac Ontario;
- ponts 4, 5, 11 et 21 dans la section du canal Welland.

Immédiatement avant d'entamer la séquence d'abaissement ou de fermeture du pont, le responsable du pont lancera un appel à la radio VHF, sur la fréquence normale, au dernier navire à passer sous le pont. P. ex. « NOM DU NAVIRE, LE PONT 21 VA S'ABAISSE. » Le navire peut répondre s'il y a un problème.

Note : À Niagara, la fermeture du pont ne commencera pas avant que l'opérateur du pont ait confirmé avec le Capitaine/Pilote qu'il est sécuritaire de le faire

Le 10 mars 2017